

1 Préambule

1.1 Rappel du cadre réglementaire

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui doit être réalisée au bout de trois ans et transmise au Préfet de région et au Conseil régional.

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en oeuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

1.2 Vocation du rapport

Cette évaluation permettra d'appréhender la contribution de la CC ARC aux objectifs nationaux et régionaux ainsi que la prise en compte de la transition énergétique et écologique dans ses méthodologies et pratiques de projets. Elle permettra également de proposer des ajustements et des révisions d'objectifs afin de tenir compte de l'évolution des contextes national et local.

2 Introduction – Contexte

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (CC ARC) s'est engagée en 2021 et pour 6 ans dans la mise en œuvre de son PCAET, outil stratégique visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter sur son territoire.

La CC ARC souhaite aussi mettre à profit cette évaluation à mi-parcours pour revoir et actualiser le plan d'actions initial.

3 Synthèse

Le plan d'actions initial du PCAET, élaboré entre 2018 et 2020, nécessite des révisions en raison de l'évolution des contextes local et national. Cette évaluation à mi-parcours a en effet permis, avec la prise de recul que permet l'exercice, de mettre en lumière des problèmes structurels et opérationnels, mais aussi d'identifier des propositions pour les résoudre.

Contexte de l'élaboration du plan d'actions initial

Le plan d'actions initial du PCAET comporte 31 actions réparties en 7 axes thématiques. Cette structuration avait pour ambition de couvrir de manière exhaustive les enjeux liés à la transition écologique du territoire. Cependant, plusieurs facteurs nous amènent aujourd'hui à constater la nécessité d'une révision en profondeur de ce plan d'actions.

1. Un manque de cohérence globale et de lisibilité

La structuration en 7 axes a eu pour conséquence de diluer les priorités et de rendre le document difficile à appréhender par l'ensemble des parties prenantes.

2. Des actions obsolètes ou mal adaptées au contexte actuel

Ayant été élaboré à partir de 2018, dans un contexte marqué par la survenue de contraintes imprévisibles telles que le séisme du Teil et la crise sanitaire du Covid-19, le plan d'actions initial est aujourd'hui partiellement obsolète. Certaines actions ne sont en effet plus en adéquation avec les nouvelles réalités territoriales ou les évolutions législatives (notamment la loi d'orientation des mobilités et la prise de compétence par la CC ARC). De plus, les enjeux liés à la sobriété énergétique et à la qualité de l'air, n'avaient pas été intégrés dans la version initiale.

3. Un cadre de travail initial difficile

Le plan d'actions a été élaboré dans des conditions peu propices à une vision de long terme cohérente. Les mouvements de personnels au sein des équipes de la CC ARC et du bureau d'études ont généré des discontinuités dans le processus d'élaboration. Ces difficultés, ajoutées au renouvellement des élus du Conseil communautaire en 2020, ont affecté la cohérence du plan d'actions proposé et le contenu même de certaines actions.

Avancement et résultats

La mise en œuvre du PCAET sur les trois premières années a produit des résultats inégaux.

1. Des actions structurantes en cours ou finalisées

Certaines actions majeures, notamment celles touchant à des sujets prioritaires comme la mobilité (axe 4) ou la production d'énergies renouvelables (axe 3), ont été prioritairement engagées et sont en cours de réalisation, voire finalisées. Ces domaines ont mobilisé une grande partie du temps et des ressources disponibles, ce qui témoigne d'une volonté politique forte sur ces sujets.

2. Des actions non démarrées ou à repenser

Plusieurs actions n'ont quant à elles pas démarré ou n'ont que très peu avancé. Certaines d'entre elles nécessitent une réécriture en profondeur en raison des évolutions législatives, techniques ou contextuelles. D'autres actions doivent être fusionnées pour constituer des ensembles plus cohérents.

Propositions de révision du plan d'actions

Au vu des constats établis, la révision du plan d'actions apparaît comme une nécessité pour atteindre les objectifs du PCAET.

1. Réécriture et rationalisation du plan

Il est proposé de réécrire le plan d'actions pour en améliorer la lisibilité et la cohérence globale. Cela inclut :

- une simplification des actions,
- la réduction du nombre d'axes ou leur fusion,
- une redéfinition des indicateurs,
- une meilleure hiérarchisation des priorités pour une mise en œuvre et un suivi plus efficace.

2. Intégration des enjeux de sobriété énergétique et de qualité de l'air

Le contexte d'aggravation du changement climatique et de dégradation de la qualité de l'air exige que ces enjeux soient placés au cœur des politiques territoriales. La sobriété énergétique est aujourd'hui incontournable dans une politique ambitieuse de diminution des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle doit même en être le premier pilier. De même, l'amélioration de la qualité de l'air doit trouver une place de choix dans le nouveau plan, en particulier dans un territoire comme celui de la CC ARC où l'activité industrielle et la mobilité routière constituent les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre.

3. Amélioration de la gouvernance et du pilotage

La mise en œuvre du PCAET nécessite un pilotage renforcé, avec une meilleure régularité de réunion de ses instances de gouvernances et de mise en œuvre. De plus, il serait pertinent de renforcer la transversalité entre les différents pôles et services de la CC ARC et d'améliorer la coordination avec les acteurs locaux.

4. Communication et implication des citoyens

La révision du plan doit aussi intégrer une stratégie plus forte de communication et d'implication des citoyens. Le manque de visibilité des actions entreprises jusqu'à présent a parfois pu limiter l'engagement des acteurs locaux et des habitants. Une meilleure communication sur les bénéfices du PCAET, les résultats obtenus, ainsi que les défis à venir, pourrait contribuer à créer une dynamique collective, à fédérer autour des enjeux climatiques et des solutions à mettre en œuvre collectivement.

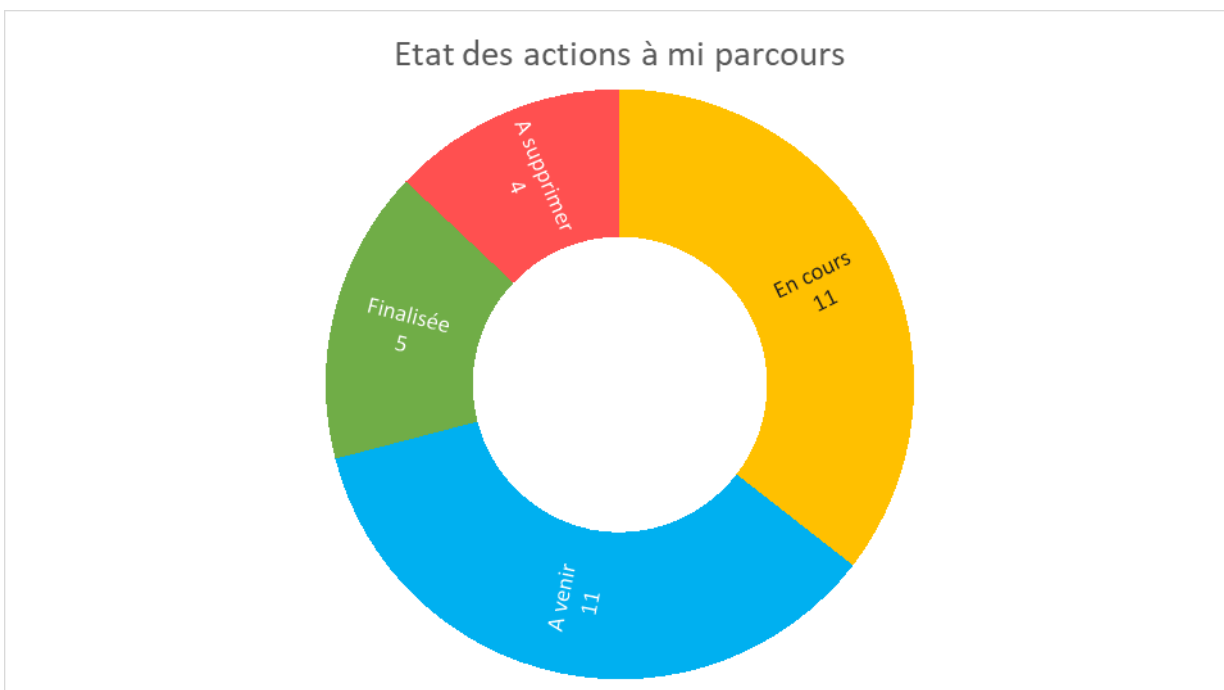
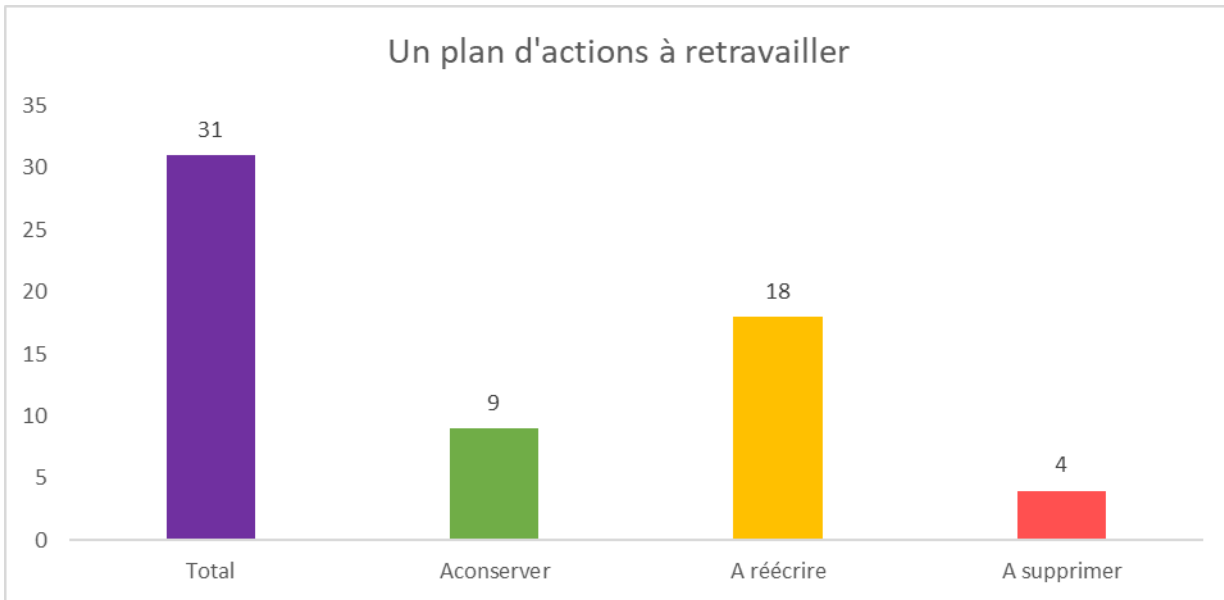
5. Prise en compte des actions hors PCAET

Au-delà du cadre défini par le PCAET, les communes du territoire ont mené de nombreuses actions contribuant directement ou indirectement à la transition écologique, sans qu'elles soient initialement intégrées au plan d'actions. Ces initiatives locales témoignent d'une dynamique territoriale réelle et d'une volonté d'agir au plus près des besoins des habitants. Il apparaît donc essentiel, de recenser et valoriser l'ensemble de ces actions menées en dehors du plan initial. Leur intégration dans une vision d'ensemble permettra non seulement de renforcer la cohérence territoriale des politiques énergie-climat, mais aussi de mettre en lumière l'engagement constant des communes et d'en faire des leviers d'inspiration pour les futures orientations stratégiques.

4 Plan d'actions initial : analyse et état d'avancement

La mise en œuvre du PCAET sur les 3 premières années s'est déroulée selon le contexte sanitaire qui a fortement limité les démarches participatives et en tenant compte de l'actualité politique nationale, notamment la promulgation de la loi d'orientation des mobilités. Il en résulte un avancement hétérogène des actions :

N°	Intitulé	1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
AXE 1 - Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat				
1.1	Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation			
1.2	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur			
1.3	Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisirs, écoles...)			
AXE 2 - Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la communauté de communes				
2.1	Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics			
2.2	Création d'une légumerie à la cuisine centrale			
2.3	Mettre en place le télétravail au sein des services de la communauté de communes			
2.4	Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques			
AXE 3 - Produire de l'énergie renouvelable et durable				
3.1	Réaliser un cadastre solaire			
3.2	Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation			
3.3	Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations			
3.4	Amorcer le développement de la filière éolienne			
3.5	Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif			
AXE 4 - Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme				
4.1	Réalisation d'un schéma de mobilité			
4.2	Participer au développement de l'autopartage			
4.3	Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné			
4.4	Promouvoir le covoiturage sur le territoire			
4.5	Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons			
4.6	Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures			
4.7	Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation			
4.8	Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions			
4.9	Influer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF			
AXE 5 - Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants				
5.1	Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable			
5.2	Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat			
5.3	Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation			
AXE 6 - S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels				
6.1	Faire de la préservation des terres agricoles une priorité			
6.2	Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production			
6.3	Développer les approvisionnements en circuits courts			
6.4	Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics			
6.5	Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture			
6.6	Expérimenter la stratégie "4 pour 1000" : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles			
AXE 7 - Industrie et changement climatique				
7.1	Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels			



4.1 Axe 1 : Sensibiliser les publics aux thématiques énergie-climat

4.1.1 Piloter la mise en œuvre des actions du PCAET et son évaluation

A conserver

1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Concrétiser les ambitions du PCAET par des actions opérationnelles et efficaces.
- Accompagner les services, les communes, les porteurs de projets et les particuliers dans la réalisation de leurs projets.
- Permettre un portage performant du plan climat,
- Valoriser et communiquer sur les actions déjà réalisées ou en cours, afin de renforcer la visibilité et l'adhésion autour de la démarche territoriale.

Rappel des étapes


1. Créer une ligne budgétaire et recruter un chef de projet
2. Pérenniser le poste

Analyse et état d'avancement

Cette action, essentielle à la bonne mise en œuvre du programme d'actions du PCAET, a été initiée dans les meilleurs délais avec le recrutement d'un chargé de mission dès septembre 2020. Ses premières missions ont consisté à finaliser le recueil des avis des partenaires et organiser la consultation du public, permettant au Conseil communautaire d'approuver définitivement le PCAET en mai 2021.

La priorité politique ayant été donnée à la mobilité (axe 4) et à la production d'énergie renouvelable (axe 3), les actions concernées ont donc mobilisé une très grande partie du temps de travail du chargé de mission pour leur développement puis pour leur mise en œuvre. Cette situation a conduit la CC ARC à réorganiser le pilotage du PCAET avec un mi-temps de chargée de mission supplémentaire à partir de janvier 2021 dédié à ce pilotage.

4.1.2 Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques énergie-climat sur le territoire

A conserver		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Mise en place d'une stratégie cohérente pour une compréhension et appropriation des enjeux énergie climat.
- Coordonner et orienter les actions de sensibilisation et d'information des différents publics sur les enjeux du changement climatique.
- Promouvoir les bonnes pratiques et mettre en lumière les initiatives exemplaires.
- Impliquer le grand public et partenaires dans la mise en œuvre du plan climat.

Rappel des étapes

1. Créer une stratégie de communication et de ses outils de suivi avec association des équipements culturels communautaires dans la diffusion des actions de sensibilisation.
2. Sensibiliser les habitants de la CC ARC pour impulser une « culture climat » commune et vulgariser le vocabulaire technique pour une appropriation par tous via des échanges sur des thèmes spécifiques.
3. Evaluer et pérenniser le programme et appliquer le principe de l'amélioration continue.

Analyse et état d'avancement

Cet exercice d'évaluation à mi-parcours du PCAET met en lumière le besoin d'amélioration et de renforcement en matière de communication.

Les nouveaux objectifs sont de mieux valoriser les initiatives en cours, d'impliquer davantage les acteurs du territoire et de faire de la transition écologique un projet réellement fédérateur, porté par l'ensemble des acteurs du territoire.

4.1.3 Associer les plus jeunes aux actions de sensibilisation (centres de loisir, écoles,...)



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Sensibiliser les plus jeunes et leurs parents aux enjeux climat-air-énergie.
- Faire évoluer les comportements de tous par l'intermédiaire des jeunes publics.
- Promouvoir les bonnes pratiques et mettre en lumière les initiatives exemplaires.
- Impliquer le grand public dans la mise en œuvre du plan climat.

Rappel des étapes

1. Réfléchir sur la manière d'intégrer davantage les enjeux climat-air-énergie dans les activités de la CCARC proposées dans les centres de loisirs et équipements culturels recevant du public (médiathèque, cinéma...).
2. Soutenir les projets des centres de loisirs, associations, Programmes d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (PEEDD) dans les établissements scolaires.
3. Évaluer et pérenniser le programme et appliquer le principe de l'amélioration continue.

Analyse et état d'avancement

Aucune action de sensibilisation du jeune public n'a encore été pleinement et explicitement mise en œuvre dans le cadre du PCAET, principalement en raison des priorités fixées jusqu'à présent. Cependant, des perspectives intéressantes se dessinent et une communication multicible est à repenser.

4.2 Axe 2 – Être acteur du changement climatique : les actions des communes et de la Communauté de communes

4.2.1 Rationaliser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments publics



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire la pollution lumineuse
- Réduire les coûts de fonctionnement

Rappel des étapes

1. Réaliser un diagnostic de l'éclairage public pour faire un état des lieux des équipements.
2. Lister les actions à mettre en place telles que :
 - extinction de l'éclairage pendant quelques heures la nuit suivant les zones,
 - remplacement des lampes par des lampes plus performantes et moins énergivores type LED :
 - un rendement lumineux plus élevé,

- des luminaires respectant la norme EN 13201 fixant une valeur maximale du pourcentage de flux lumineux vers le ciel,
 - des luminaires avec des facteurs de maintenance important pour éviter l'encrassement rapide et garantir le maintien des performances.
- mise en place de réducteurs de puissance dans les armoires,
 - installation de détecteurs de présence,
 - utilisation d'énergies renouvelables notamment solaire.
3. (Re)Programmer l'éclairage sur la voirie et les bâtiments (plages horaires, intensité, ...)
 4. Mettre en conformité les équipements (exemple : spots orientés vers le sol, pas le ciel)
 5. Capitaliser sur les retours d'expérience de certaines communes ou zones
 6. Suivre les consommations d'énergie de l'éclairage public pour analyser l'impact des actions

Analyse et état d'avancement

Cette action ne concernant pas une compétence de la Communauté de communes mais des communes. Toutes les communes sauf deux ont transféré la compétence éclairage public au syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07). Les deux communes concernées, Aubignas et Saint Pierre la Roche, ont un simple contrat de maintenance avec le SDE 07.

Il semble aujourd'hui nécessaire de réécrire cette action en cohérence avec la réalité des compétences de chacun, afin de lui donner un caractère plus opérationnel. Avant de réaliser un diagnostic de l'éclairage public et un état des lieux des équipements à l'échelle intercommunale, il serait particulièrement intéressant de réaliser un état des lieux de l'avancement des communes dans leurs démarches : remplacement des points lumineux par des LED, variation de puissance, extinction nocturne.

Une démarche coordonnée pourrait ensuite être menée, notamment par les communes ayant transféré la compétence au SDE 07, pour élaborer des schémas directeurs et établir des plans pluriannuels d'investissement.

4.2.2 Création d'une légumerie à la cuisine centrale



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement de la cuisine centrale
- Faciliter le recours aux produits de saison, bio et locaux

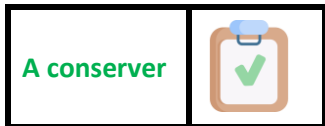
Rappel des étapes

1. Définir le besoin pour le traitement des produits frais et locaux et améliorer leur prise en charge
2. Visiter un établissement similaire (centraliser les retours d'expériences)
3. Définir une enveloppe budgétaire
4. Mettre en place des collaborations avec des établissements agricoles (ex. : Lycée Olivier de Serre)
5. Agrandir le stockage et mettre en place un labo et un lieu de congélation
6. Associer le personnel à la gestion de l'outil
7. Former le personnel de la cuisine

Analyse et état d'avancement

La cuisine centrale a fait l'objet de deux opérations d'agrandissement. A ce jour, elle produit 260 000 repas annuels. Un autre site est recherché pour construire un équipement plus adapté. Cela ne sera pas une action du Plan Climat Air Energie Territorial.

4.2.3 Mettre en place le télétravail au sein des services de la Communauté de communes



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail des agents
- Réduire le temps de déplacement des agents afin d'atteindre un bon équilibre vie privée / vie professionnelle

Rappel des étapes

1. Vérifier le cadre réglementaire du télétravail
2. Définir les postes pouvant bénéficier du dispositif, les périodes pendant lesquelles le télétravail peut être mis en œuvre
3. Cadrer les modalités pratiques et logistiques (matériels, connexions...)
4. Expérimenter sur une durée définie et tirer les leçons de l'expérimentation
5. Sensibiliser les agents sur le dispositif
6. Évaluer le dispositif
7. Communiquer et développer

Analyse et état d'avancement

La mise en place du télétravail au sein des services de la CC ARC a connu une accélération inattendue en raison de la crise sanitaire du Covid-19. Cette situation a conduit à une généralisation rapide de cette façon de travailler. L'expérimentation a donné lieu à un travail collaboratif pour établir une charte du télétravail toujours mise en œuvre.

45 agents sont concernés sur les 170 que comptaient la CC ARC en 2023, représentant 3196 journées télétravaillées. Cela représente une distance évitée en voiture estimée à 147 078 km environ, soit 17,65 tonnes équivalent carbone.

En 2024, 49 agents sont concernés représentant 3525 journées télétravaillées. Cela représente une distance évitée en voiture estimée à 151 724 km environ, soit 18,20 tonnes équivalent carbone.

4.2.4 Sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire la production de déchets à la source : sensibilisation, achats (cohérents) de fourniture
- Impulser un changement de comportement

Rappel des étapes

1. Changement de comportement
 - 1.1. Trouver des ambassadeurs pour instaurer les bonnes pratiques
 - 1.2. Élaborer un « catalogue » de formations à l'attention des élus locaux : ce catalogue visera à expliquer en quoi les politiques sectorielles (urbanisme, social, transport, gestion de l'eau, éclairage public, forêt, etc.) peuvent être concernées par les enjeux climat-air-énergie.
 - 1.3. Régler les imprimantes, mise en veille des appareils
 - 1.4. Mise en place des formations : les formations seront proposées à tous les élus municipaux, dans la foulée des élections municipales, en 2020-2021.
2. Réduction des déchets
 - 2.1. Caractériser les poubelles et mettre en place un suivi (pesées, nombre d'enlèvement)
 - 2.2. Identifier la chaîne des déchets et mettre à disposition le matériel nécessaire
 - 2.3. Mettre en place des visites de sites techniques comme par exemple visite d'un site d'enfouissement (sensibilisation à la fin de vie des déchets)
 - 2.4. Réduire l'utilisation de produits à usage unique/individuel (dosettes, essuie-main papier, etc.)
 - 2.5. Relayer la communication autour d'un matériau et construire des actions

Analyse et état d'avancement

De nombreuses formations ont été proposées aux élus, notamment par l'association des maires de France, sans que la CC ARC n'ait de retour précis quant au nombre d'élus concernés et aux thématiques. Deux sessions de la « Fresque du climat » ont été organisées, en 2023 et en 2024.

La mobilisation des élus sur des thématiques larges comme la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources se heurte à la densité des sollicitations inhérentes à leurs mandats. Face à ce constat, les approches classiques de sensibilisation et de formation s'avèrent souvent peu efficaces et il apparaît plus pertinent d'ancrer ces actions dans le concret, en les intégrant directement à des projets opérationnels en cours.

Les autres étapes proposées comme le réglage des imprimantes ou la caractérisation des poubelles ne sont quant à elles pas à leurs places dans une action qui traite des questions de sensibilisation et de formation. Ces propositions peuvent cependant être conservées et complétées, en les intégrant par exemple dans une fiche action ambitieuse sur l'exemplarité de la collectivité et la généralisation des pratiques. Le travail entamé en 2022 sur l'élaboration d'un plan de sobriété de la CC ARC pourrait servir de base à cette action.

4.3 Axe 3 – Produire de l'énergie renouvelable et durable

4.3.1 Réaliser un cadastre solaire



Rappel des objectifs

- Faire l'état des lieux du potentiel solaire / photovoltaïque par la réalisation d'un cadastre solaire, pour faciliter le développement des projets.
- Augmenter fortement la production d'électricité issue du solaire via l'installation de modules photovoltaïques (PV) sur les toitures, les parkings ou les anciennes carrières.

Rappel des étapes


1. Cartographier les surfaces de bâtiments existants pouvant accueillir du photovoltaïque ainsi que les carrières non exploitées en vallée du Rhône : définition de la surface d'implantation, de l'orientation. Intégrer les bâtiments publics en projet.
2. Filtrer les potentiels au vu des contraintes d'urbanisme, patrimoniales, de concurrence avec d'autres projets (démolition, ...), de conditions de raccordements.
3. Cartographier les surfaces publiques, privées ou non bâties (parking, terrains, stationnement, ...) pouvant se prêter à la création d'ombrières en toitures
4. Préciser les tranches d'investissement possibles (court - moyen - long termes) pour la recherche d'investisseurs

Analyse et état d'avancement

Bien que cet outil puisse offrir une visualisation cartographique attrayante du potentiel solaire des toitures, il s'avère insuffisant pour stimuler concrètement le déploiement d'installations photovoltaïques à grande échelle. En effet, le cadastre solaire a principalement un rôle de sensibilisation, sans apporter les leviers nécessaires pour surmonter les obstacles qui peuvent freiner les projets solaires.

Il semble pertinent, comme pour l'axe 4 sur la mobilité, d'introduire cet axe sur le développement de la production d'énergies renouvelables par une action ayant vocation à définir une stratégie intercommunale sur ce sujet.

4.3.2 Promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
<div style="width: 20px; height: 10px; background-color: #007bff; margin-left: 0;"></div>				

Rappel des objectifs

- Développer le solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire sur le neuf comme sur l'ancien (rénovation)
- Diminuer la consommation d'énergies fossiles et fissiles



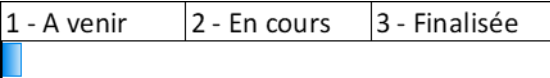
Rappel des étapes

1. Sensibiliser les notaires, agents immobiliers
2. Sur le neuf, orienter les bâtiments correctement pour pouvoir installer du solaire (à prendre en compte dans les PLU)
3. Si les besoins d'eau chaude sont importants, préconiser le solaire thermique (les services d'urbanisme des communes peuvent renvoyer vers les permanences de l'espace info énergie pour sensibiliser et conseiller sur les bonnes pratiques d'installation et de maintenance)
4. Trouver des incitations financières pour la mise en place de panneaux solaires dans le neuf comme dans l'ancien
5. Si projet d'installation photovoltaïque en cours, sensibiliser le porteur de projet à l'installation thermique s'il y a un besoin en eau chaude sanitaire ou chauffage.
6. Suivre les installations sur bâtiments publics : productions, entretien...

Analyse et état d'avancement

Cette action mettant en jeu un nombre potentiellement important d'acteurs et de dispositifs, et son cadre de mise en œuvre étant mal défini, il est nécessaire d'en réécrire complètement les étapes et de les intégrer dans une action élargie au développement de la chaleur renouvelable, non restreinte au solaire thermique.

4.3.3 Etudier le potentiel de développement de la filière méthanisation et mettre en place des expérimentations

		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
				

Rappel des objectifs

- Développer une production d'énergie locale et verte
- Valoriser les déchets agricoles, ainsi que les boues d'épuration
- Rendre le territoire plus autonome en énergie et moins impactant sur le climat

Rappel des étapes



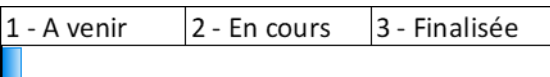
1. Réaliser une étude de faisabilité pour la création de méthaniseurs
2. Identifier des acteurs moteurs et des principaux projets à soutenir
3. Lancer un projet de méthanisation en partenariat avec les agriculteurs locaux
Type de projet très valorisant car il permet le développement d'une économie circulaire territoriale où les déchets d'élevage sont transformés en produit à haute valeur ajoutée (énergie renouvelable et propre)
4. Développer d'autres projets
 - Organiser des visites et témoignages des agriculteurs porteurs
 - Réaliser des études d'opportunité puis de faisabilité
 - Soutenir l'action déjà en cours de test d'un biodigester fabriqué pour et par les collégiens du Teil, via l'association Zone 5. L'objectif est de réutiliser les déchets de cantine du collège puis, à terme, des écoles du territoire.

Analyse et état d'avancement

Aucune action n'a été menée dans notre thématique.

Cette action est à réécrire au sein de l'axe Energie du PCAET modifié.

4.3.4 Amorcer le développement de la filière éolienne

		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
				

Rappel des objectifs

- Développer la production d'électricité renouvelable sur le territoire de la collectivité.
- Communiquer, informer et sensibiliser les habitants et élus du territoire sur ce type d'énergie renouvelable afin de passer au-delà de certaines idées reçues.

Rappel des étapes

En lien avec l'action 3.5, la CC ARC souhaite amorcer le développement de la filière éolienne sur son territoire en étant à l'initiative des projets.

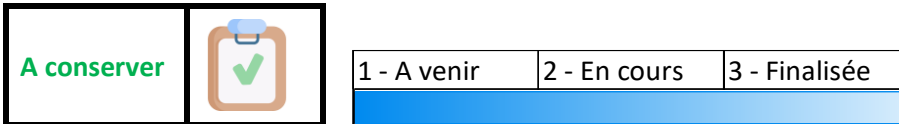
1. Réaliser des études de faisabilité
2. Rechercher des investisseurs et opérateurs, via à un appel à manifestation d'intérêt puis signature des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants. Structuration et montage juridique autour de la société de projet ENR de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et du développeur.
3. Engager la phase opérationnelle : réalisation des études d'impacts, demandes d'autorisation et de raccordement.

Tout au long de ce processus : communication et concertation avec le public pour améliorer l'acceptabilité du projet.

Analyse et état d'avancement

Cette action est à réécrire au sein de l'axe Energie du PCAET modifié.

4.3.5 Créer une société de projet pour le développement local des énergies renouvelables intégrant du financement participatif



Rappel des objectifs

- Favoriser le développement des projets ENR
- Être acteur des projets de développement ENR
- Permettre de mobiliser des financements privés (participatifs) pour des plus-values fiscales et économiques du territoire

Rappel des étapes

1. Etudier le montage juridique et financier
2. Définir un premier projet d'investissement, à partir du travail réalisé en termes de cadastre solaire. Simulation des montages financiers et définition des montants de capital et d'emprunt
3. Rechercher des investisseurs et un opérateur, via à un appel à manifestation d'intérêt
4. Créer une société avec les différents investisseurs + analyse des impacts sur les CEE
5. Informer et communiquer

Analyse et état d'avancement

Une société de projets sous forme de société par actions simplifiée, ARC EnR, a été créée en 2024 à l'initiative de la CC ARC. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, un groupement de partenaires aux compétences complémentaires a été retenu. Les membres de ce groupement, Sud VivaRhône Energies, Enercoop Auvergne Rhône Alpes et CoopaWatt, ont investi au capital d'ARC EnR aux côtés de la CC ARC et sont désormais en mesure de gérer l'intégralité du processus de développement des projets, depuis les études préliminaires jusqu'à l'exploitation, en passant par la mobilisation des citoyens pour intégrer la gouvernance et le financement de ce projet.

Une première grappe d'une dizaine d'installations va être réalisée dès 2025, représentant une puissance installée cumulée d'environ 830 kWc pour une production estimée d'environ 1 080 MWh/an.

Pour rappel, l'objectif initial d'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque dans le PCAET était de 1 700 MWh/an pour 2030 par rapport à 2015. Cet objectif va donc être réévalué à la hausse dans le schéma directeur des énergies renouvelables et être retranscrit dans le PCAET.

4.4 Axe 4 – Transports et mobilités : proposer des alternatives à l'autosolisme

4.4.1 Réalisation d'un schéma de mobilité



Rappel des objectifs

- Connaître les mobilités du territoire
- Définir les besoins opérationnels du territoire de demain en matière de mobilités

Rappel des étapes

1. Réaliser un diagnostic du territoire et analyser la demande en termes de mobilités et les potentialités du territoire
2. Réfléchir la politique de mobilité de demain à l'échelle de la CCARC

Analyse et état d'avancement


L'élaboration du PCAET a mis en lumière la part importante des transports routiers dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire : ils comptent pour 50% du total hors industrie. Face à ce constat et souhaitant profiter de la concomitance de la publication de la loi d'orientation des mobilités (LOM) en décembre 2019, la CC ARC s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic mobilité du territoire. Ce diagnostic a permis aux élus d'avoir des données d'aide à la décision et de se saisir de la compétence d'organisation des mobilités.

La CC ARC, ainsi devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en juillet 2021, a initié la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) pour définir une stratégie et un plan d'actions. Ce PDMS, adopté par le Conseil communautaire en décembre 2023, fixe des objectifs de développement de services et d'infrastructures de mobilité à l'horizon 2030 selon 5 orientations :

3. Développer une offre de transport collectif
4. Accompagner le développement d'offres attractives de mobilité partagée
5. Affirmer les places des modes actifs sur le territoire
6. Favoriser l'intermodalité et repenser les besoins de déplacement (orientation transverse)
7. Animer le plan de mobilité et coconstruire avec les acteurs du territoire (orientation transverse)

Cet axe du PCAET mobilité va donc être intégralement revu pour tenir compte des engagements pris par la CC ARC à travers le PDMS, plus ambitieux que les objectifs initiaux du PCAET.

4.4.2 Participer au développement de l'autopartage

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire l'impact environnemental (GES, pollution) du transport routier en optimisant l'usage de la voiture
- Réduire la vulnérabilité économique des ménages par une réduction des coûts accordés au poste de dépenses "transport"
- (Re)Créer du lien social
- Développer le droit au déplacement à moindre coût pour les personnes vulnérables ou isolées
- Partager les flottes captives des entreprises, collectivités, administrations

Rappel des étapes

1. Informer les habitants et les élus sur les résultats du schéma de mobilités
2. Définir le(s) territoire(s) d'expérimentation et les acteurs volontaires (citoyens / entreprises)
Identifier une entreprise ou une administration possédant une flotte de véhicules pouvant être mise en partage avec d'autres structures et/ou le grand public, notamment les personnes les plus modestes
3. Réaliser un bilan annuel de l'expérimentation
4. Communiquer et animer


Analyse et état d'avancement

Retenue dans le PDMS mais définie comme non prioritaire à ce jour, cette action va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 2.3 du PDMS.

Le projet de partenariat avec EDF a été mis en suspens en raison de nombreuses difficultés sans solutions réellement pratiques à ce jour : éloignement des deux sites, assurances, garantie de disponibilité des véhicules.

La CC ARC s'est tout de même portée volontaire pour être partenaire d'une expérimentation menée par l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC07), elle bénéficie ainsi d'un accompagnement à la structuration de deux projets d'autopartage sur son territoire. Ces deux projets devraient être opérationnel au second semestre 2025.

4.4.3 Mettre en place un dispositif d'autostop accompagné

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire l'impact environnemental du transport routier (GES, particules)
- Mettre en place une plateforme d'autostop organisé et sécurisé
- Mettre en relation les conducteurs adhérents et les utilisateurs adhérents (>16ans) grâce au réseau (interne + mairies)


Rappel des étapes

1. Contacter une association qui porte ce dispositif (REZO-POUCE ou autre similaire) ainsi que des territoires ayant déjà déployé le dispositif (ex : Communauté de communes de Mené – Côtes d'Armor) pour s'informer sur les retours d'expérience
2. Informer les élus sur les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) ainsi que sur le dispositif d'autostop accompagné
3. Sensibiliser les citoyens, associations. Communiquer auprès des structures sociales : mission locale, centres sociaux, qui peuvent constituer des relais de l'action
4. Relayer les inscriptions en mairie
5. Aménager des points d'arrêt, aires de covoiturage, arrêt de transport en commun, place village,...
6. Etablir le coût par habitant

Analyse et état d'avancement

Retenue dans le PDMS mais définie comme non prioritaire à ce jour, cette action n'a pas encore démarré et va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 2.2 du PDMS.

4.4.4 Promouvoir le covoiturage sur le territoire

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Faciliter le covoiturage sur le territoire
- Réduire l'usage de la voiture particulière
- Consolider le lien social et réduire les émissions dues aux transports
- Rendre le territoire plus attractif

Rappel des étapes

1. Favoriser la demande de covoiturage
2. Construire une offre de covoiturage


Analyse et état d'avancement

La CC ARC a lancé son offre de covoiturage planifié en novembre 2023 avec un objectif initial de 7 000 trajets/an, atteint dès la première année avec plus de 7 400 trajets validés. Le dispositif a ensuite enregistré plus de 11 600 trajets lors de sa deuxième année de fonctionnement, soit une progression de 57%.

Ce succès dès les premières années et le constat des difficultés de circulation actuelles sur la RD86 entre Cruas et Rochemaure, en raison de l'opération de grand carénage de la centrale de Cruas-Meysse, ont conduit la CC ARC à élever son ambition en se fixant un nouvel objectif de 15 000 trajets/an, puis 18 000 à terme.

Une importante campagne de communication auprès du public et des employeurs du territoire va être déployée pour soutenir l'atteinte de cet objectif ambitieux. La CC ARC a également décidé de systématiser la publication d'événements de covoiturage pour toutes les manifestations qu'elle organise ou soutient, facilitant ainsi la mise en relation des conducteurs et des passagers pour chacune de ces manifestations.

4.4.5 Améliorer le maillage des cheminements doux pour les piétons

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
		[Barre bleue]		

Rappel des objectifs

- Réduction des émissions dues aux déplacements
- Réduction de la voiture dans les centres urbains
- Proposer des zones exclusivement réservées aux piétons / cyclistes


Rappel des étapes

1. Etudier les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) notamment sur les liaisons interquartiers
2. Identifier les zones stratégiques : équipements, services, lieux d'enseignement, commerces...
3. Réalisation des liaisons et interconnexions (travaux, signalétique...)

Analyse et état d'avancement

Retenue dans le PDMS mais définie comme non prioritaire à ce jour, cette action n'a pas encore démarré et va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 3.2 du PDMS.

4.4.6 Favoriser la pratique du vélo par la création et l'amélioration du maillage des infrastructures

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
		[Barre bleue]		

Rappel des objectifs

- Réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets quotidiens et/ou de courtes distances
- Connecter les quartiers entre eux, pour favoriser le lien social
- Permettre de développer la pratique touristique du vélo et accroître l'attractivité du territoire en termes de mobilité douce

Rappel des étapes

1. Etudier les résultats du schéma de mobilités (action 4.1) et notamment en termes d'infrastructures pour développer la pratique du vélo
2. Réaliser les actions définies au schéma de mobilités ; la Communauté de communes étant compétente pour la nouvelle voie verte
3. Mettre en place une signalétique pour inciter les usagers des voies vertes à rentrer dans les villages (commerces, services, visites) + une signalétique directionnelle spécifique au vélo et développer des outils de communication et de promotion du vélo (calculateur et comparateur de temps, intégration des itinéraires dans des applis vélo grand public, plan ...)
4. Inciter les commerces à installer des bornes pour le vélo à assistance électrique

Analyse et état d'avancement


La CC ARC a déjà engagé projet d'aménagement d'une voie verte sur la voie ferrée non exploitée entre Alba la Romaine et Le Teil : les travaux seront terminés en décembre 2025.

En complément, elle a initié le projet d'aménagement d'une voie en site partagé sur une route à faible trafic entre Le Teil et Rochemaure. L'étude pour définir le meilleur tracé est en cours.

Ces deux projets d'aménagements cyclables s'inscrivent dans l'itinéraire de la Via Ardèche, dont ils constituent l'extrémité Est et qui permettront de relier la ViaRhôna et la Via Ardèche. Il s'agit de projets d'importance majeure pour le développement de la pratique quotidienne et touristique du vélo : ils permettront en effet d'établir une liaison structurante encore manquante du réseau français de voies vertes.

Cette action va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 3.1 du PDMS.

4.4.7 Favoriser la pratique du vélo par l'acquisition de matériel et la sensibilisation

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
------------	---	-------------	--------------	---------------

Rappel des objectifs

- Réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets quotidiens et/ou de courtes distances
- Faciliter le changement de pratique et créer une dynamique territoriale de déplacements doux
- Mettre en place les conditions d'émergence de la pratique VAE

Rappel des étapes

1. Communiquer sur les équipements et aménagements de confort pour les cyclistes et sensibiliser à l'usage du vélo (initiation, événements) en lien avec le schéma de mobilités (action 4.1)
2. Organiser des sessions d'essai de vélos à assistance électrique (VAE) pour toucher le grand public et offrir la possibilité d'effectuer des commandes groupées prénégociées. Partenariats avec des opérateurs privés à construire
3. Aménager de point d'accueil vélos avec mobilier adapté (bornes, vélo box et autres services) proches des commerces, gares, centres-villages, aires de covoiturage et leur géolocalisation
4. Inciter les entreprises à appliquer l'indemnité kilométrique vélo, à adapter leurs locaux (douches, parking vélo, etc.) pour faciliter le recours au vélo par leurs employés
5. Acquérir un vélomnibus pour les déplacements des enfants scolarisés au Teil

Analyse et état d'avancement

Retenue dans le PDMS mais définie comme non prioritaire à ce jour, cette action n'a pas encore démarré et va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 3.3 du PDMS.

4.4.8 Améliorer la desserte des transports en commun, maintenir et développer les réseaux existants et les interconnexions



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire l'usage de la voiture particulière
- Réduire le différentiel de performance voiture/transports collectifs pour inciter au report modal vers les transports en commun
- Créer du lien territorial : desservir les territoires éloignés vers les polarités mais également inciter à visiter les territoires reculés
- Maintenir et améliorer les réseaux existants et développer des interconnexions

Rappel des étapes

1. Analyser et construire l'offre en transports collectifs suivant les résultats du schéma de mobilités (action 4.1)
2. Etudier les financements possibles
3. Communiquer et suivre les résultats

Analyse et état d'avancement

L'analyse de l'offre en transports collectifs du territoire a d'abord été faite à l'occasion du diagnostic mobilité réalisé en interne (2020), puis successivement complétée par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du PDMS (2022-2023) et d'une étude sur la définition d'une offre de transport (2023).

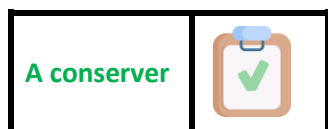
Trois évolutions majeures de l'offre de transport du territoire ont ainsi été proposées sous l'impulsion de la CC ARC :

- Le renforcement de la ligne régionale E18 depuis le 2 septembre 2024, avec 2 allers-retours supplémentaires entre Montélimar et Privas du lundi au vendredi et l'arrêt systématique au CNPE Cruas-Meysses.
- Deux arrêts à Baix desservis depuis le 16 septembre 2024 par la ligne LR03 du service de transports collectifs T'CAP de l'Agglo de Privas.
- La mise en œuvre par la CC ARC depuis le mois de janvier 2025 de sa nouvelle offre de transports collectifs, comportant quatre lignes dont deux orientées domicile-travail et deux permettant de se rendre au Teil en journée pour d'autres besoins du quotidien.

Le comité des partenaires de la mobilité du 17 septembre 2024 a été l'occasion de recevoir un avis unanimement favorable des partenaires quant à l'instauration du versement mobilité, contribution des employeurs publics et privés de plus de 11 salariés pour le financement de l'ensemble de l'offre de mobilité de la CC ARC, dont notamment son nouveau service de transports collectifs.

Cette action va être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 1.2 du PDMS.

4.4.9 Influencer dans la réflexion sur la réouverture aux voyageurs de la ligne SNCF



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Faciliter l'accès aux grands axes ferroviaires du réseau national
- Construire des dessertes locales (interconnexion entre lignes de transport)
- Améliorer la complémentarité / intermodalité pour la desserte locale et régionale
- Déplacement local (desserte / moyens rapides / TER) pour rejoindre les grands axes
- Permettre le transit de personnes et de marchandises

Rappel des étapes

1. Prendre contact avec la SNCF, RFF et la Région notamment via le Plan de sauvetage des petites lignes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'élaboration actuelle du SRADDET
2. Étudier les besoins afin de coordonner les moyens de transport
3. Quantifier les besoins de transport (travail et vie courante)
4. Définir l'enveloppe budgétaire et des travaux nécessaires à la réouverture (ballast, traverses, rails et systèmes de fixation des rails, passages à niveau, signalisation)
5. Réouvrir des lignes aux voyageurs et les gares de Cruas et Le Teil
6. Prévoir en parallèle, des parkings près des gares
Exemple : réouverture de la ligne Boën-Montbrison

Analyse et état d'avancement


Les élus de la CC ARC ont tenu à réaffirmer leur engagement pour la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire de la rive droite du Rhône en l'inscrivant également dans le PDMS. Elle continuera d'apporter son soutien à différentes initiatives citoyennes à ce sujet, notamment au collectif des usagers des transports publics en Sud Ardèche (CUTPSA), et d'intervenir dans les médias locaux et nationaux à chaque occasion qui se présente pour influencer autant que possible en faveur de cette réouverture.

La CC ARC poursuivra également ses efforts à ce sujet dans sa relation avec la Région et les autres partenaires, notamment au sein du bassin de mobilité qui devrait se réunir régulièrement à partir de 2025 mais aussi dans toutes autres instances au sein de laquelle le sujet est un enjeu, comme par exemple celles du le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies.

Cette action va néanmoins être réécrite conformément aux engagements pris à travers à l'action 1.2 du PDMS.

4.5 Axe 5 – Bâtiments et énergie : construire et rénover des bâtiments performants

4.5.1 Rénover les bâtiments communautaires et communaux en intégrant les principes de développement durable

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Continuer la rénovation performante des bâtiments de la Communauté de communes et des communes du territoire

- Rénover les bâtiments en limitant les besoins énergétiques avec une architecture bioclimatique et en utilisant des matériaux et équipements performants et respectueux de l'environnement (bilan carbone)
- Réfléchir en coût global (investissement et exploitation)
- Sensibiliser les utilisateurs et les visiteurs à cette démarche de développement durable

Rappel des étapes

1. Réaliser des diagnostics des bâtiments pour identifier les plus énergivores (état des lieux des consommations) et donc prioritaires pour des travaux d'amélioration. Pour cela, lancer un marché public pour sélectionner un bureau d'études ou réaliser ces études en interne via la mise en place d'un Conseillé en Energie Partagé (CEP) : état des lieux du bâti et des installations techniques, recommandations d'actions, programme d'actions pluriannuel puis suivi pour évaluation des actions.
2. Etablir une stratégie patrimoniale globale de rénovation via une étude de faisabilité et d'opportunité technique, juridique et financière d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) afin que les collectivités rénovent leurs bâtiments de façon ambitieuse, avec un investissement optimisé et garanti.
3. Accompagnée d'un bureau d'étude, lancer des marchés de Conception - Réalisation - Exploitation Maintenance. Les marchés de rénovation pourront porter sur un bâtiment ou sur un parc de bâtiments et inclure des travaux sur le bâti, les systèmes de production, distribution et régulation des installations de chauffage, ventilation, climatisation, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire,...
La mise en place de ce type d'action permet de réaliser d'importantes économies de l'ordre de 25%.
4. Sensibiliser l'ensemble des personnes travaillant sur le projet aux questions énergétiques et environnementales (élus, services, ouvriers du bâtiment, futurs utilisateurs,...) via des ateliers, newsletters,...
5. Suivre annuellement les consommations énergétiques des bâtiments communaux et communautaires de la CC ARC et évaluer les résultats directement liés aux travaux.


Analyse et état d'avancement

La mise en œuvre de cette action souffre d'un déficit de cadre, conduisant à une situation où aucune politique ni ligne de conduite ne sont réellement adoptées pour les rénovations et les constructions de bâtiments.

Des diagnostics énergétiques sont réalisés pour les rénovations lourdes, dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE 07), mais l'absence de cadre et de coordination pour suivre ces projets au sein de la CC ARC peut conduire à suivre des préconisations parfois discutables de choix de matériaux ou encore de systèmes énergétiques.

Il semble donc opportun de se doter d'un cadre permettant de définir une politique de rénovation du patrimoine intercommunal et de mettre en place des instances de coordination permettant de suivre les projets.

4.5.2 Mettre en place un programme d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat

<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 10px;"> A conserver </div>  </div>	1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel

- Améliorer le confort des logements occupés par des ménages modestes et très modestes (selon les critères de l'ANAH) et les adapter aux conditions climatiques futures
- Réduire la précarité énergétique et le risque de précarisation des ménages les plus fragiles
- Intervenir également sur les autres champs traités dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé : lutte contre l'habitat indigne, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre la vacance, etc.
- Pérenniser le service Information et Accompagnement
- Déployer le SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat)

Rappel des étapes

1. Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH sur l'ensemble du territoire ARC permettant de préciser les cibles prioritaires à traiter dans le parc privé, de définir le mode d'intervention le plus adapté (OPAH, PIG, etc.) et ainsi aboutir à un dispositif unifié et harmonisé
2. Rédiger une convention partenariale décrivant le programme :
 - Périmètre d'application
 - Enjeux
 - Description du programme et objectifs quantitatifs visés
 - Financements et engagement des partenaires (CCARC, Anah, DDT, Caisse des dépôts, etc.)
 - Pilotage, animation et évaluation
 - Communication
3. Mettre en œuvre du nouveau dispositif et accompagner les ménages en complément de la plateforme de rénovation énergétique
4. Communiquer et sensibiliser à la démarche

Analyse et état d'avancement

L'OPAH-RU "Aujourd'hui pour l'Habitat" a permis la mobilisation d'environ 5,3 M€ d'aides publiques, générant près de 12 M€ de travaux sur le territoire intercommunal, soit un effet levier de 1 € d'aide pour 2,3 € de travaux. Au total, 750 logements ont été financés et 2 585 ménages ont été accompagnés à un premier niveau (information, diagnostic ou étude). Parmi eux, un projet sur trois a abouti à un dossier de financement, montrant une bonne capacité de transformation des demandes en opérations concrètes. Les travaux concernent majoritairement le parc ancien des centres-bourgs, souvent constitué de logements anciens nécessitant une rénovation lourde ou une remise sur le marché locatif. Depuis 2023, plus de 60 % des nouveaux projets portent sur la rénovation énergétique ou l'adaptation du logement au vieillissement, traduisant une évolution des besoins et des priorités des ménages. L'opération génère également des retombées économiques significatives, environ la moitié des entreprises intervenantes étant implantées sur le territoire, ce qui contribue directement au soutien de l'activité locale du bâtiment.

4.5.3 Mettre en place un dispositif d'accompagnement et d'incitation à la qualification des professionnels de la rénovation



Rappel des objectifs

- Maintenir voire développer les emplois locaux

- S'assurer que les compétences spécifiques liées à la rénovation performante (notamment sur bâti ancien) soient maîtrisées en incitant les artisans du territoire à se former aux évolutions réglementaires et techniques en matière de performance énergétique - et au-delà thermique - et de matériaux biosourcés

Rappel des étapes

La réduction des consommations d'énergie passe par une rénovation thermique massive et qualitative des logements.

1. Identifier et connaître les artisans locaux
Quantifier le nombre d'artisans par corps d'état et de maîtres d'œuvre présents sur le territoire, ainsi que leur niveau d'appréhension des problématiques de performance énergétique (label RGE, par exemple)
2. Identifier les besoins de compétence et de main d'œuvre
3. Mettre en place des formations spécifiques et des actions de communication
4. Communiquer sur les qualifications nouvelles des artisans qui auront participé.


Analyse et état d'avancement

Dans le cadre de l'OPAH et avec le service Economie de la CC ARC, plusieurs temps de sensibilisation ont été organisés à destination des professionnels du bâtiment.

L'intervention de la collectivité n'apporte pas de plus-value réelle sur la mobilisation et participation des professionnels qui sont déjà fortement sensibilisés par leurs organismes professionnels.

4.6 Axe 6 – S'adapter au changement climatique : agriculture, ressource en eau et milieux naturels

4.6.1 Faire de la préservation des terres agricoles une priorité

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée				
		<table border="1"> <tr> <td style="width: 20px; height: 15px; background-color: #0070C0;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						

Rappel des objectifs

- Limiter l'artificialisation des meilleurs terrains agricoles (terrain plats, labourables, voire irrigables)
- Développer les constructions sur des terrains à très faible valeur agricole en évitant de fermer des corridors écologiques ou des zones de biodiversité
- Maintenir voire développer une diversité des productions agricoles pour développer la production locale
- Traduire les enjeux climat-air-énergie dans tous les documents d'urbanisme

Rappel des étapes

1. Sensibiliser les élus et la population (notion de friches agricoles, qui ne sont pas irréversibles - contrairement aux friches urbaines)
2. Identifier les surfaces agricoles à faibles enjeux et non impactantes pour les activités agricoles environnantes
3. Identifier les surfaces agricoles à forts enjeux agricoles qui sont actuellement menacées par l'urbanisation, limiter la fragmentation des zones agricoles et les interfaces entre espaces urbains et espaces agricoles en lien avec le diagnostic agricole en cours
4. Mettre en place des PLU(i) qui identifient les zones (agricoles, naturelles, à urbaniser...) en conformité avec le principe de préservation des zones agricoles


Analyse et état d'avancement

Une action plus spécifique est en cours par les Communes de St-Symphorien sous Chomérac, St-Lager Bressac, St-Vincent de Barrès et Baix qui sont en cours de définition de Zones Agricoles Protégées. Ce travail se réalise avec l'aide de la Chambre d'agriculture, sous impulsion et pilotage de la Communauté de communes dans le cadre de la volonté de préserver les terres agricoles irriguées de la plaine de Chomérac. En complément de cet aspect urbanisme, des concertations locales ont permis d'aboutir à un plan d'actions pour le développement de l'agriculture et l'économie de la ressource en eau.

Depuis 2021, la Communauté de communes travaille en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER pour aboutir au repérage des terres agricoles sous-exploitées, inutilisées ou faisant prochainement l'objet d'une cession. Pour aboutir à des résultats concrets, un secteur a été ciblé prioritaire : les secteurs irrigués de la vallée du Rhône. Le travail a permis d'avoir un état des lieux des associations d'irrigation, identifier des parcelles stratégiques, positionner des repreneurs pour la création d'activités agricoles, en lien avec le projet alimentaire territorial.

Les réflexions en cours sur la mise en œuvre de la loi Climat et résilience à l'échelon local amène à travailler dès à présent sur l'état des lieux des surfaces artificialisées depuis 2021. Un travail important concerté avec le syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies est à poursuivre

4.6.2 Pratiques agricoles : stocker et gérer l'eau et engager une réflexion sur l'adaptation des systèmes de production

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappel des objectifs

- Développer les moyens d'irrigation
- Réduire les consommations d'eau en agriculture

Rappel des étapes

1. Sensibiliser les agriculteurs à la gestion de l'eau et des cultures
2. Développer les réseaux d'irrigation existants
3. Identifier les endroits où des lacs collinaires peuvent être créés
4. Mettre en œuvre des moyens de rétention d'eau dans les sols (via la matière organique)
5. Mettre en place une plateforme internet d'échange entre agriculteurs (échanges de bonnes pratiques, gestion des stocks d'eau...)
6. Promouvoir des cultures moins consommatrices d'eau

Analyse et état d'avancement

Dès 2021, dans le cadre de la Stratégie agricole, la Communauté de communes a souhaité mettre en lumière les conséquences à venir du changement climatique notamment pour l'agriculture locale. A ce titre, la Chambre d'agriculture a été sollicitée pour travailler et présenter l'étude CLIMA XXI à l'échelle de notre territoire et plus précisément à l'échelle de trois bassins agricoles : la viticulture au Sud, le pastoralisme sur le Coiron, l'arboriculture et les grandes cultures en vallée du Rhône et plaine de Chomérac.


Ce travail de sensibilisation a regroupé un grand nombre d'élus municipaux et d'agriculteurs locaux.

L'action se poursuit par des opérations par filières et/ou par l'action des partenaires institutionnels pour continuer à sensibiliser, former, conseiller.

Une action en ce sens est inscrite au nouveau Plan Pastoral Territorial du Coiron dont la CC ARC est partie prenante pour la période 2023 – 2027.

En parallèle, le Département de l'Ardèche a lancé en 2024 une étude d'opportunité et de faisabilité d'un aménagement hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas. La CC ARC est partie prenante.

4.6.3 Développer les approvisionnements en circuits courts

A réécrire		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Assurer un débouché et un revenu aux producteurs locaux
- Maintenir la population sur le territoire
- Assurer une alimentation saine
- Développer des filières locales
- Assurer l'économie circulaire au niveau local
- Limiter les consommations d'énergies et les émissions de GES (transports, ...)
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Installer de nouveaux sites agricoles et de nouveaux commerces

Rappel des étapes

1. Recenser le foncier mobilisable pour développer le maraîchage et la production de fruits. En lien avec le diagnostic agricole en cours
2. Inventorier les démarches existantes localement et sur les territoires limitrophes (AMAP, marché de producteurs locaux, ...) et communiquer sur celles-ci
3. Etudier les besoins ou les gisements (potentiels) : rencontres avec le grand public, les restaurations collectives, les centres de loisirs, ... Engager une démarche sur la restauration collective et le développement de filières locales.
4. Acquérir du foncier pour les collectivités et le remettre en état pour une activité agricole. Monter des partenariats entre producteurs locaux, restauration collectives, supermarchés, ...
5. Produits issus de circuits courts alimentant la cuisine centrale
6. Sensibiliser les habitants aux métiers de l'agriculture, aux techniques de production et à la consommation de produits locaux de saison : fermes pédagogiques, éducation à l'agriculture, développement de la permaculture, ateliers de jardinage,...

Analyse et état d'avancement


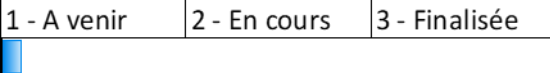
La politique agri-alimentaire de la CCARC a obtenu en 2022 la labellisation nationale Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 (en émergence), attribuée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

Il est composé de cinq axes stratégiques :

- Animer le Projet Alimentaire Territoriale

- Maintenir et développer une agriculture durable et résiliente, qui répond aux besoins du territoire
- Ancrer le système alimentaire sur le territoire
- Permettre un accès à tous à une alimentation saine et durable
- Développer les pratiques alimentaires durables

4.6.4 Promouvoir et développer les aménagements verts (haies, couverts végétaux, agroforesterie) et la gestion durable des espaces publics

	1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée
			

Rappel des objectifs

- Protéger et favoriser la biodiversité
- Favoriser le stockage carbone
- Lutter contre l'érosion / la dessiccation / l'appauvrissement des sols
- Créer des barrières au vent / au bétail
- Développer la ressource bois : matière organique, pouvant être utilisée pour le bois énergie
- Améliorer et valoriser le paysage

Rappel des étapes

1. Piloter les changements de pratiques d'entretien des espaces verts et les suivre (retours avec le personnel d'entretien, ...) : favoriser la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et choisir des solutions alternatives (exemples : engrais organiques à la place des engrais chimiques, désherbage mécanique, ...) dans un objectif "zéro phytosanitaire" permettant de préserver la santé des agents face à l'utilisation de tels produits, ainsi que la ressource en eau et les sols
2. Inscrire dans la planification urbaine le principe de protection des haies, de réglementation des clôtures -> privilégier les haies vives au détriment des murs / Inscription des réseaux de haies à l'inventaire des trames vertes et bleues
3. Sensibiliser et mobiliser les élus (espaces verts publics) et les exploitants agricoles à l'avantage de la plantation de haies bocagères et à la plantation intraparcélaire (agroforesterie)
4. Organiser une opération de promotion : projet de plantation avec les écoles, fourniture de plants à des volontaires

Analyse et état d'avancement

Cette action prévoyait des initiatives publiques et des initiatives agricoles privées. Cela devra être dissocié pour plus de clarté et une évaluation facilitée.


Pour le développement des haies en agriculture, le territoire de la CCARC est concerné par le nouveau « Pacte en faveur de la haie », annoncé par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la secrétaire d'état en charge de la biodiversité en septembre 2023.

L'objectif national fixé est le gain net de 50 000 km de linéaire de haies d'ici 2030. En Auvergne-Rhône-Alpes, le pacte de la Haie est décliné en deux appels à projets qui visent à renforcer les projets de plantations de haies ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur les surfaces agricoles de la région.

Depuis juin 2024, les agriculteurs du territoire peuvent être accompagnés par une des 4 structures agréées du consortium départemental (CA07, FDC07, Mission Haies AURA ou ADAF) pour des commandes groupées, des formations, etc.

En complément, de nouvelles formations en agroforesterie sont proposées par différents partenaires institutionnels.

4.6.5 Valoriser les déchets verts et les biodéchets en agriculture

A conserver		1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Produire de l'énergie renouvelable
- Organiser l'exploitation raisonnée des forêts ardéchoises
- Économiser et partager la ressource en eau
- Accompagner les filières agricoles au changement climatique et aux nouveaux modèles de consommation

Rappel des étapes

1. Valoriser les déchets verts en agriculture
2. Valoriser les biodéchets en agriculture dans le cadre de l'opération « Territoire Zéro Déchet Organique »
3. Communiquer et sensibiliser

Analyse et état d'avancement

Deux expérimentations ont pu avoir lieu en déchetterie de Cruas. Pilotée par la Chambre d'Agriculture, chaque expérimentation a permis à une dizaine d'agriculteurs de bénéficier de broyat. En novembre 2023, 416 m³ de broyat a été distribué à 7 exploitants pour un tonnage de broyat estimé entre 145 et 165 tonnes (selon la densité du broyat). Cela a nécessité 36 rotations.

- Points positifs
 - Valorisation locale
 - Retour au sol
 - Agriculteurs motivés
 - Prestataire à l'écoute
- Points à améliorer
 - Trop de plastiques et d'indésirables
 - Problème des souches et gros diamètre (panne et changement de broyeur)
 - Etat de la plateforme
 - Différence d'équipement en moyen de transport
 - Durée variable selon l'éloignement
 - Gestion des déposants de DV pendant la collecte
 - Communication sur l'opération auprès des déposants en déchetterie

4.6.6 Expérimenter la stratégie « 4 pour 1000 » : stocker le carbone en augmentant la quantité de matière organique dans les sols agricoles



Rappel des objectifs

- Stockage de carbone dans les sols agricoles
- Réduction des gaz à effet de serre
- Restaurer et conquérir des surfaces agricoles et réhabiliter le foncier d'activité
- Accompagner les filières agricoles au changement climatique et aux nouveaux modèles de consommation

Rappel des étapes

1. Accompagnement et incitation au stockage carbone :
Opération test sur des exploitations volontaires, temps d'évaluation et retour d'expérience à réaliser
2. Indemnisation de la tonne de carbone stockée

Analyse et état d'avancement

L'initiative « 4 pour 1000 », lancée par la France lors de la COP21 en 2015 et initialement accueillie avec enthousiasme comme une solution prometteuse contre le changement climatique, n'a pas connu de résultats concrets à la hauteur de cet enthousiasme. La complexité de mesure des impacts réels et le manque de résultats rapidement évaluables semblent en être les principales causes.

La mise en œuvre et le financement d'un système d'indemnisation basé sur la quantité de carbone stockée se sont aussi révélés complexes, notamment en raison des difficultés à établir un équilibre satisfaisant entre le service rendu à la société et le bénéfice agronomique pour l'exploitant.

Bien qu'elle ait contribué à stimuler la recherche sur les pratiques agricoles favorables et à sensibiliser sur l'importance des sols dans la séquestration du carbone, la CC ARC préfère concentrer ses efforts sur des solutions opérationnelles concrètes et éprouvées.

4.7 Axe 7 – Industrie et changement climatique

4.7.1 Promouvoir une industrie sobre en carbone et tisser des partenariats avec les industriels



1 - A venir	2 - En cours	3 - Finalisée

Rappel des objectifs

- Création de partenariats
- Promotion d'une industrie sobre en carbone

Rappel des étapes

1. Rencontrer régulièrement et mobiliser les industriels du territoire (CNPE / Carrières / Cimenteries) ainsi que les partenaires potentiels (CCI, Région)

2. Présenter le projet aux industriels
 - Vocation d'échanger sur les bonnes pratiques en entreprises
 - Travail sur d'éventuels projets collectifs de Maîtrise De l'Énergie
3. Définir et mise en place des partenariats spécifiques
4. Identifier les sujets et thématiques abordés et éventuellement accompagnés
5. Définir les moyens de communication et de sensibilisation à destination des industriels
Formation, newsletter, rencontres
6. Inciter à la rénovation durable des entreprises
Innovation dans les procédés de production, l'isolation du bâti, la réalisation d'étude de faisabilité de valorisation de chaleur fatale
7. Suivi du partenariat et des projets
 - Communication sur les projets à destination des entreprises
 - Suivi des consommations et des émissions

Analyse et état d'avancement

En novembre 2023, la candidature de « Rhône Provence Industrie » a été retenue dans le dispositif national « Territoire d'industrie » promu par l'Etat. Il s'agit d'apporter des facilités de développement économique et durable pour ce territoire de 4 EPCI :

- La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron,
- La Communauté de communes DRAGA,
- Montélimar Agglomération,
- La Communauté de communes Drôme Sud Provence.

Ce partenariat inédit permet un dialogue permanent avec et entre les entreprises industrielles du territoire. L'accompagnement proposé par le dispositif territoire d'Industrie permet pendant 3 ans une mise en réseau des industriels, la recherche de complémentarités locales, des formations collectives, l'appui financier aux projets dans le domaine de l'attractivité, des recrutements et de la décarbonation.

L'action de la CC ARC à destination des industriels passe donc par ce dispositif doté d'un chef de projets partagé entre les 4 EPCI et intégré au service Economie.

5 Orientations et plan d'actions révisé

La révision du plan d'actions est devenue nécessaire pour répondre efficacement aux objectifs de transition écologique de notre territoire et assurer une cohérence avec les autres dispositifs existants, tels que le plan de mobilité simplifié ou le plan alimentaire territorial. Le plan actuel, bien qu'il intègre des actions pertinentes, présente des axes insuffisamment structurés et souffre d'une organisation complexe qui nuit à la lisibilité et à la mise en œuvre des actions.

La nouvelle proposition de plan d'actions regroupe les actions par thématiques précises et en intégrant des axes clairs qui répondent aux grands piliers de la transition énergétique, tels que la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mobilité durable, la résilience agricole, et l'implication des acteurs du territoire. Cette organisation permet de simplifier la structure du plan et de renforcer la synergie entre les actions, facilitant ainsi le pilotage, l'animation et l'évaluation des progrès. Par ailleurs, elle favorise une meilleure appropriation par les communes, les entreprises, et les citoyens, en rendant plus visibles les priorités et les contributions attendues de chacun. La révision proposée assure également une plus grande cohérence entre le PCAET et les autres plans territoriaux, facilitant ainsi la transition vers un territoire plus résilient, sobre et durable.

Il est donc proposé de procéder à un regroupement d'axes et d'actions comme suit :

N°	Intitulé
AXE 1 – Réduire les consommations énergétiques : sobriété et efficacité	
1.1	Promouvoir et accompagner la gestion et la rénovation énergétique du patrimoine public
1.2	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés
1.3	Mettre en place le télétravail au sein des services de la Communauté de communes et le promouvoir
AXE 2 – Agir pour le développement des énergies renouvelables	
2.1	Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables
2.2	Coordonner le développement de projets d'énergies renouvelables de grande ampleur
2.3	Contribuer au développement de la chaleur renouvelable
2.4	Créer une société de projets pour le développement local des énergies renouvelables
AXE 3 – Repenser les mobilités du quotidien : développer les alternatives concrètes à l'autosolisme	
3.1	Élaborer un plan de mobilité
3.2	Développer une offre de transport collectif
3.3	Accompagner le développement d'offres attractives de mobilité partagée
3.4	Affirmer la place des modes actifs sur le territoire
AXE 4 – Préserver les ressources et améliorer la qualité de l'air	
4.1	Mieux connaître les données de qualité de l'air, informer, sensibiliser aux enjeux et faciliter l'action
4.2	Engager une réflexion sur la gestion de l'eau et l'adaptation des systèmes de production
4.3	Valoriser les déchets verts et en agriculture
4.4	Créer et entretenir des espaces verts favorables à la biodiversité
4.5	Élaborer un plan alimentaire territorial (Phase 1 et Phase 2)
4.6	Élaborer un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
AXE 5 – Mobiliser et impliquer tous les acteurs	
5.1	Piloter et animer la mise en œuvre du PCAET
5.2	Mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation aux thématiques climat-air-énergie
5.3	Tisser des partenariats avec les acteurs du monde économique (Territoire d'industrie, ...)
5.4	Accompagner et former les élus et les agents pour agir